

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune d'AMAGNEY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 7 décembre 2021, sous la présidence de M. JAVAUX Thomas, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : MM ARREDONDO ALCAZAR Alice, BIGUENET Sébastien, CARRIERE Thomas, CLERC Jean-Michel, COLL Jean-Claude, COURBET Valérie, ESTAVOYER Paul Luc, JAVAUX Thomas, MEUNIER Isabelle, ROUSSY Christelle.

Absents excusés : Messieurs GOGUEL Gilles, GURNOT Jean-Marie, PESEUX Amaël, TARBY Jean-Baptiste, VAUCHEY Brice.

Monsieur PESEUX Amaël a donné pouvoir à Madame ROUSSY Christelle.
Monsieur VAUCHEY Brice a donné pouvoir à Monsieur JAVAUX Thomas.

Ordre du jour :

- Cimetière : tarifs nouveaux caveaux
- Décision modificative – Budget PRINCIPAL
- Autorisation Droit des Sols : avenant à la convention
- Informations diverses :
 - Fédération départementale des chasseurs du Doubs : comité de pilotage du programme « Rezo humide ».
 - Bibliothèque
 - Voirie : programme travaux 2022
 - Colis des anciens et repas : compte rendu
 - Sybert : référent à nommer
 - Casiers connectés

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

Madame ROUSSY Christelle ayant obtenu la majorité des suffrages (12 voix) a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 2021-48 : Cimetière – Tarifs nouveaux caveaux

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux demandés à l'entreprise FRANZI pour la création de 8 caveaux en béton monobloc sont terminés.

Le conseil municipal décide (12 voix) de maintenir les tarifs pour les caveaux nouvellement créés :

- ◆ **concession 30 ou 50 ans cimetière avec caveau 2 places : 1 357 €**
- ◆ **concession 30 ou 50 ans cimetière avec caveau 4 places : 1 770 €**

N° 2021- 49 : Décision modificative – Budget PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente les différents ajustements de crédits nécessaires :

<i>Investissement dépenses</i>		
2041513	GFP Subvention d'investissement	- 27 790.00 €
21312	Batiments scolaires - aire de jeux	8 700.00 €
2182	Matériel de transport - Epareuse non prévue au BP	15 000.00 €
2183	Matériel de bureau - Informatique secrétariat + bibliothèque	3 000.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles - Ecran digital pour affichage non prévu au BP	9 000.00 €
	TOTAL	7 910.00 €
<i>Investissement recettes</i>		
1347	Dotation Etat - Subvention écran digital	7 910.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (12 voix pour) la décision modificative n°2 proposée.

N° 2021-50 : Autorisation Droit des Sols : avenant à la convention

Monsieur Le Maire expose que par délibération en date du 11 mai 2015, la commune d'Amagney a confié au service instructeur du droit des sols de GBM, l'instruction des actes suivants :

- Instruction des certificats d'Urbanisme b,
- Les seules déclarations préalables avec taxe d'aménagement,
- Permis de construire Maison Individuelle,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis d'Aménager,

La commune n'avait pas fait le choix du forfait optionnel post décision pour ces actes.

Une convention a été signée sur la base de cette délibération en date du 1er juin 2015.

Par cette nouvelle délibération, la commune décide de confier au service instructeur ADS de nouveaux dossiers et plus précisément **toutes les déclarations préalables**.

Seront désormais confiés au service instructeur les actes suivants :

- Instruction des certificats d'Urbanisme b,
- Toutes les déclarations préalables,
- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis de construire Maison Individuelle,

Pour ces mêmes actes, la commune fait le choix du forfait optionnel post décision :

- Toutes les déclarations préalables,
- Permis d'Aménager,
- Permis de construire à enjeux,
- Permis de construire Maison Individuelle,

Le forfait optionnel post décision pour les certificats d'urbanisme b n'est pas prévu.

Un avenant à la convention entre notre commune d'Amagney et GBM doit être signé pour prendre en compte ces modifications qui viennent modifier l'article 6 de la convention. Cet avenant entrera en vigueur pour les dossiers **déposés à compter du 1^{er} janvier 2022**.

Pour établir ce document, le conseil municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur les nouvelles dispositions de la convention ADS,
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention relative à la création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux.

Le conseil Municipal, après délibération, se prononce (12 voix) pour la signature de l'avenant N°3 à la convention relative à la création du service commun d'agglomération à l'instruction des autorisations d'urbanisme et autres autorisations de travaux.

Pour information, un montant de 60 € sera facturé pour chaque vérification après l'achèvement des travaux.

Informations diverses :

- Fédération départementale des chasseurs du Doubs : comité de pilotage du programme « Rezo humide ».

Une réunion chasse « Terre de partage » a eu lieu le lundi 13 décembre 2021.
 Au programme : enlever les plantes invasives à l'étang de chasse, nettoyer les berges...
 Le projet de sentier pédestre le long du chemin vers le moulin Mitey et la lagune en direction de l'école est toujours d'actualité.
- Bibliothèque

Le projet d'installation de la nouvelle bibliothèque dans les locaux de la Mairie est en bonne voie. Le bureau des adjoints sera dédié aux adultes et le bureau du maire aux enfants. Un coin lecture sera prévu, ainsi que des chariots à roulettes avec des livres pour enfants.
 Des subventions pour l'informatique et pour la réalisation des divers travaux seront demandées.
- Voirie : programme travaux 2022
 Divers travaux de voirie sont prévus :
 - Finition du trottoir et reprises partielles de la chaussée au bout de la rue de la Chirette
 - Renforcement de la route du Chazoulot
 - Réfection de la chaussée à l'aire de retournement aux Longeaux du Milieu
 - Pose d'un enrobé rue de la Source
 - Réalisation d'un trottoir en bi-couche rue des Grands-Prés au niveau de la micro-crèche
 - Le projet d'installation de ralentisseurs pour assurer la sécurité vers l'école est en cours
- Colis des anciens et repas :
 85 colis ont été distribués le jeudi 9 décembre et 55 repas ont été servis le samedi 11 décembre.
- Sybert :
 Monsieur ESTAVOYER Paul Luc se propose comme référent au Sybert.
- Casiers connectés Soonebox
 Une réunion avec Monsieur GINDRO Thierry est prévue afin d'avoir des informations complémentaires. (comment programmer la livraison sur Amagney...). La décision sur le besoin ou non du click&collect n'est pas encore prise.

Le Maire clôt la séance à 21h22.